



BULLETIN MUNICIPAL de NEUVY



Informations :

❖ Le cimetière :

La mairie vous informe que la numérisation du cimetière, et notamment la 1^{ère} phase administrative, a commencé.

La liste des concessions concernées par la procédure de reprise administrative, ainsi qu'une note d'information, sont affichées sur le portail du cimetière.

La numérisation se fera en 3 phases : la deuxième phase est programmée à l'horizon 2027 et la troisième phase est prévue pour 2028/2029.

❖ L'Adresse mail de la Mairie a été modifiée :

mairie@commune-neuvy.fr

❖ Poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments publics : Les travaux pour le remplacement des huisseries à la cantine et à l'école ont été réalisés, ainsi que le changement de l'éclairage dans la mairie, l'école, la cantine et la salle communale. Cela devrait avoir une répercussion positive sur nos factures d'électricité.

❖ Les travaux sur la toiture de l'église ont été réalisés au mois de décembre suite à l'épisode de grêle qui a eu lieu en juin 2022,

❖ La modification de la circulation au carrefour route de la Suissière et l'Impasse de Thoury va être pérennisée, les retours étant positifs et la circulation plus sécurisée.

❖ En raison de la mise en place du zérophyto, la municipalité avait proposé aux habitants une journée citoyenne pour nettoyer le cimetière communal. Les personnes qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire à la mairie au 02 54 46 42 69.

❖ Obligations légales de débroussaillage

Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ?

[**INFO SUPP. OLD**](#)

Des guides sont disponibles au secrétariat et sur le site de la Mairie

BULLETIN MUNICIPAL de NEUVY

ÉLECTION MUNICIPALE 2026:

- ❖ Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale doivent faire la démarche sur le site internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> avant la fin de l'année 2025.

Rappel :

Vous pouvez consulter les comptes rendus des conseils municipaux et autres informations sur le site de la mairie : <https://www.mairiedeneuvy41.fr/>

Dans le village la vitesse est limitée à **50 km/h** et à **30 km/h** au niveau du panneau sur la route de la Suissière qui traverse la forêt en direction de Bracieux.

En effet, beaucoup de promeneurs se plaignent de la vitesse excessive des voitures qui les dépassent...

Nous vous remercions de respecter la limitation de vitesse afin de ne pas mettre en danger la vie des personnes circulant dans le village.

Signalement de chiens errants sur la commune. Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village et que vous êtes tenus, aux termes de l'article 1385 du Code civil, d'assumer la garde et la surveillance de vos animaux domestiques.

De plus, en cas de dommages causés par vos animaux (*accident de la circulation, morsure, etc.*), votre responsabilité civile serait directement engagée.

Horaires d'ouverture de la Mairie pour l'accueil du public :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 9h à 12h

Mardi : 14h à 17h

Jeudi : 15h à 17h

BULLETIN MUNICIPAL de NEUVY

Numéros d'urgence :

SAMU : 15
POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
ENFANCE MALTRAITÉE : 119
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : 3919
PREVENTION SUICIDE : 3114
CENTRE ANTI-POISON : 02 47 64 64 64
SAUR : 02 45 77 00 09
MALTRAITANCE ANIMALE : 3677
SPA Morée : 02 54 82 09 79

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :

prendre contact avec la Mairie : 02 54 46 42 69

Documents administratifs : nouvelles dispositions consultables sur le site de la mairie via les liens ci-dessous :

[Renouvellement de Documents administratifs](#)

[Demande d'allocation personnalisée d'autonomie](#)

Parcours PRÉSERVA

(PRÉvenir SoutiEN Repérage Vulnérabilité Aide) est un dispositif gratuit pour répondre aux difficultés rencontrées dans les maintiens à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus. L'avancée en âge amène des fragilités que nous vous proposons d'accompagner.

Contact :

Tél : 02 54 46 43 21 / accueil@labonneeure.fr

<https://sepia41.fr/dispositif-parcours/>

Lien :

[Référentiel des aidants](#)

Le référentiel des aidants est consultable sur le site de la Mairie et il est également disponible au format papier à la Mairie.

Rentrée scolaire 2025/2026

L'effectif pour la rentrée sera de 18 élèves sur la commune dont 4 nouveaux en petite section

ETAT CIVIL 2025

- 16 février 2025 naissance d'Emy JOLIVALT
- 17 février 2025 décès de Mme Jeannette MARTINEZ

BULLETIN MUNICIPAL de NEUVY

Afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins des personnes âgées, un centre de santé a ouvert en novembre 2024 à Bracieux, au sein de l'Ehpad La Bonne Eure. Ce centre est porté par le groupement de coopération sociale et médico-sociale Sépia 41, avec le soutien de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Il est destiné aux habitants du territoire âgés de plus de 65 ans.

Pour prendre rendez-vous :

07 87 07 31 38

(standard téléphonique ouvert du mardi au vendredi, de 9h à 12h)

31 rue de Candy, à Bracieux
(au sein de l'Ehpad La Bonne Eure)



Si vous souhaitez prendre un rdv avec Patrick MARION,
Maire de la commune, merci de vous adresser au
secrétariat au 02 54 46 42 69 ou par mail :
mairie@commune-neuvy.fr